

Date de révision: 04/01/2019 Remplace la fiche: Version : 2

## **SECTION 0: Introduction**

Le règlement sur les produits chimiques n°1907/2006, appelé aussi règlement REACH, applicable depuis le 1<sup>er</sup> Juin 2007, exige la fourniture de fiches de données de sécurité seulement pour les substances dangereuses et les préparations classées ou contenant une substance classée à plus de 1% ou ayant une valeur limite d'exposition communautaire.

Or les isolants en polyuréthanne associés à une plaque de plâtre sont des articles non soumis à la fourniture obligatoire de fiche de données de sécurité.

Placoplatre souhaite néanmoins fournir à ses clients une déclaration volontaire de données de sécurité afin d'informer des précautions à prendre lors de l'utilisation de ses produits.

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

Type de produit : Article

Nom commercial du produit : Gamme PLACOTHERM®

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de l'article : Isolation acoustique et thermique des batiments

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **PLACOPLATRE**

34 avenue Franklin Roosevelt

92150 Suresnes

Tel 01.46.25.46.25

 ${\bf Email: placoin fo@saint-gobain.com}$ 

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel / Société	Adresse	Num. d'appel d'urgence
FRANCE	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 1 45 42 59 59

# **SECTION 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]

Non classé

## Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Etiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CL P]

Étiquetage non applicable.

Selon nos connaissances, aucune substance extrêmement préoccupante au sens de Reach, de la liste Candidat (à l'autorisation) et de l'annexe XIV (soumise à Autorisation) de Reach, n'est présente dans le produit à une concentration supérieure à 0.1% en masse.

## 2.3. Autres dangers

En usage normal, aucun effet néfaste sur la santé et l'environnement.

En cas de combustion du produit, il y a un dégagement de chaleur avec formation de fumées qu'il convient de ne pas respirer.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

# 3.1. Substances / Mélanges

Non applicable.

#### 3.2. Articles

L'article est composé d'une plaque de plâtre et d'un panneau de mousse rigide de Polyuréthanne.

### **SECTION 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : En cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Premiers soins après inhalation : En cas de découpe ou d'usinages du produit générant de la poussière :

Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener à l'air frais

En cas de toux et d'essoufflement léger :

Consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Pas de mesures particulières, toutefois, en cas de coupures dues aux outils de découpe

laver et désinfecter la plaie.

- si nécessaire, établir un pansement compressif et consulter un médecin

Premiers soins après contact oculaire : En cas de découpe ou d'usinages du produit générant de la poussière :

Lavage abondant à l'eau en cas de gêne.

En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.

Premiers soins après ingestion : En cas de découpe ou d'usinages du produit générant de la poussière :

Ne pas avaler la poussière, rincer plusieurs fois la bouche, ne pas faire vomir

Consulter un médecin si les symptômes persistent.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'effets indésirables connus à ce jour, en dehors des effets classiques d'exposition massive aux poussières, qui ne devraient cependant pas se produire dans les conditions normales d'utilisation.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun traitement particulier nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

#### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Poudre ABC – Eau pulvérisée.

Agents d'extinction inappropriés : Eau jet bâton (risque de dispersion de produit enflammé).

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : En cas d'incendie, des produits de décomposition peuvent se former : de la suie, du dioxyde de

carbone (CO<sub>2</sub>), du monoxyde de carbone (CO), et dans certaines conditions des traces d'acide

cyanhydrique (HCN).

## 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.

Instructions de lutte contre l'incendie : Endiguer et contenir les fluides d'extinction.

Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant

Protection complète du corps.

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune en conditions normales d'utilistion.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune en conditions normales d'utilisation.

# **6.3.** Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Rangement manuel des plaques.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Sans objet.

# SECTION 7: Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: aucune mesure particulière n'est requise du moment qur tout est mis en œuvre pour préserver le produit dans son intégralité.

Mesures d'hygiène: Se laver les mains après toute manipulation. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Aspirer fréquemment les poussières.

# 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Interdiction de fumer, éviter tout contact direct avec une flamme directe et stocker loin des fortes

sources de chaleur, afin de prévenir tout risque d'inflammation du produit.

Conditions de stockage : A l'abri des intempéries et sur une surface plane.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites contraignantes (article R4222-10 du Code du Travail) en France relatives aux poussières sans effet spécifique sur une période de 8h :

Concentration moyenne maximale en poussières totales de l'atmosphère inhalée : 10 mg/m³ d'air Concentration moyenne maximale en poussières alvéolaires de l'atmosphère inhalée : 5 mg/m³ d'air

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection collective : En cas de découpes ou usinages du produit générant de la poussière, s'installer dans des

locaux aérés ou ventilés afin de réduire au maximum la concentration de poussières. Si des conditions particulières l'exigent, prévoir que l'installation soit équipée d'un système d'aspiration.

Protection des mains : Gants de protection

Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme

correspondante NF EN 388

Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant.

Protection oculaire : Lunettes de sécurité avec protections latérales en cas de formation de poussières.

Protection de la peau et du corps : Vêtements amples à manches fermées

Protection des voies respiratoires : En cas de dépassement des limites d'exposition, porter un appareil respiratoire avec filtre P1 ou

P2 (selon l'empoussièrement).

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Apparence : Panneau
Odeur : Inodore

Inflammabilité (solide, gaz) : Le classement au feu est B s1 d0 (ancien classement M1)

Limites explosives : Non applicable

Masse surfacique : De 11 à 15 kg/m²

Solubilité : Eau: Insoluble

Log Pow : Non applicable (substance inorganique)

Température d'auto-inflammation : Non applicable

#### 9.2. Autres informations

Sans objet.

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'utilisation.

## 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

# 10.4. Conditions à éviter

Aucune, à notre connaissance.

# 10.5. Matières incompatibles

Aucune, à notre connaissance.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales d'utilisation.

# SECTION 11: Informations toxicologiques

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Pas de risque connu d'effets toxicologiques dans des conditions normales d'utilisation.

# SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Pas de risque connu d'effets toxicologiques sur l'environnement dans des conditions normales d'utilisation.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Produit non biodégradable.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non concerné

### 12.4. Mobilité dans le sol

Sans objet.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non concerné.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Les gaz d'expansion utilisés pour le PUR sont conformes à la réglementation en vigueur vis à vis de la couche d'ozone.

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: En raison de la plaque de plâtre, le déchet doit être mis en centre de stockage pour déchets non inertes non dangereux avec alvéoles.

Code de la nomenclature européenne de déchets : 17 08 02 (matériaux de construction à base de gypse autre que ceux visés à la rubrique 17 08 01).

Les emballages plastiques ou bois peuvent être valorisés dans des centres de tri-valorisation agréés, valorisés énergétiquement dans une installation autorisée ou éliminés dans une installation de stockage des déchets non dangereux (ex classe II).

# **SECTION 14: Informations relatives au transport**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

# **SECTION 15: Informations réglementaires**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les « articles » ne sont pas soumis à cette évaluation ni à la production de scénario d'exposition au sens de Reach.

## **SECTION 16: Autres informations**

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.